



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 juin 1998

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 18 Juin 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 30 Juin 1998

Adhésion de la Ville de Niort à l'association pour le partage des emplois-jeunes

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Michel GENDREAU donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.  
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.  
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.  
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.  
M. Michel RIVALLIN donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

**Excusés :**

*Adjoints :*

M. Jean-Robert BEJUGE

*Conseillers :*

Mme Claire MINALI-BELLA

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

L'association "pour le partage des emplois-jeunes", doit se créer pour être l'employeur des Jeunes entre la Ville de Niort, le Centre communal d'Action Sociale et la Communauté de Communes afin que ces trois établissements puissent bénéficier des services des emplois-jeunes à temps partagés sur des missions de service public de proximité. La nécessité de pérenniser ces emplois au terme des cinq ans d'aide de l'Etat implique une solidarité de partenariat pour une meilleure réponse à cette exigence. La possibilité de partager ces emplois ne peut se faire que dans le cadre de la création d'une association ayant pour but la mise à disposition de ces emplois.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à faire adhérer la Ville de Niort à l'association "pour le partage des emplois-jeunes", dont les statuts sont joints en annexe
- Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à l'adhésion.
- Verser le montant de l'adhésion qui sera fixé par l'assemblée générale et dont les crédits sont prévus au budget 920 0220 6281 # 00055
- Désigner 5 Délégués pour siéger au sein de l'Assemblée Générale de l'Association.

- \* M. BAUDIN Alain
- \* Mme MORISOT Marie-Cécile
- \* M. SAMOYAU Paul
- \* M. ARNAUD Patrick
- \* M. PILLET Jean

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)